



BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « assainissement »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « assainissement »	4
2.1 L'affectation du résultat 2024 du budget annexe « assainissement »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « assainissement »	5
2.2 La dette du budget annexe « assainissement »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « assainissement »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « assainissement »	8
4.1 Les recettes d'exploitation du budget supplémentaire	8
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget supplémentaire	8
5. La section d'investissement du budget annexe « assainissement »	11
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	11
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	12

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 5 décembre 2024 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +34,82 M€ en section d'exploitation.
- ✓ +40,76 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2025	Proposition BS 2025	Total après BS 2025
Section d'exploitation	57,49	34,82	92,31
Section d'investissement	63,22	40,76	103,98

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2.1 L’AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

A l’occasion du budget supplémentaire les résultats de l’exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture fonctionnement / exploitation	Résultats de clôture d’investissement	Restes à Réaliser en Recettes	Résultats cumulés investissement	Part affectée à l’investissement	Solde maintenu en section de fonctionnement / exploitation
2024 (A)	2024 (B)	2024 (C)	2024 (B+C)	2025 (D)	2025 (A-D)
60 001 928 €	- 25 870 732 €		- 25 870 732 €	25 870 732 €	34 131 196 €

La section d’exploitation du budget annexe « assainissement » a dégagé en 2024 un résultat positif de 60,01 M€.

La section investissement se clôture en 2024 avec un résultat déficitaire de -25,87 M€. Il n’y a pas de reste à réaliser en recettes d’investissement.

Dès lors, le budget annexe « assainissement » se clôture, en 2024, avec un solde maintenu en section d’exploitation de 34,13 M€.

Le budget supplémentaire 2025 reprend les résultats décrits ci-dessus, son affectation et le solde maintenu en section d’exploitation.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget supplémentaire 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Total 2025 après BS	Evolution 2024 / 2025	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	52,27	46,33	46,81	0,48	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	19,06	18,93	17,78	-1,14	-6%
Epargne de gestion courante (EBG)	33,21	27,40	29,03	1,63	6%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	63,5%	59,1%	62,0%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,97	0,26	0,46	0,20	78%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	3,51	1,18	2,24	1,06	89%
Résultat exceptionnel large	-2,53	-0,93	-1,78	-0,86	93%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	30,67	26,48	27,25	0,77	3%
Taux d'épargne de gestion	58%	57%	58%		
<i>Recettes réelles</i>	53,25	46,59	47,27	0,69	1%
<i>Dépenses réelles</i>	29,42	25,20	26,17	0,97	4%
Epargne brute (EBE)	23,83	21,39	21,11	-0,28	-1%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	44,7%	45,9%	44,6%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et	12,40	11,87	11,87	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	11,43	9,52	9,24	-0,28	-3%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	21,5%	20,4%	19,5%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année	140,27	127,87	127,87		
Capacité dynamique de désendettement	5,9	6,0	6,1		

Le budget supplémentaire 2025 ajuste à la marge l'équilibre du budget primitif 2025.

L'épargne de gestion courante est revue à la hausse passant de **27,40 M€** à **29,03 M€**, soit une hausse de **6%**. L'épargne brute s'élève à **21,11 M€** et couvre largement les **11,87 M€** d'annuité en capital de la dette. Une légère diminution de l'épargne brute est constatée suite à une augmentation des dépenses réelles supérieures à celles des recettes.

L'encours de dette reste stable et la capacité de désendettement est en légère hausse

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « assainissement »

	Stock de dette au 31/12/2024	Intérêts de la dette en 2025	Remboursement du capital de la dette BP + BS 2025*	Emprunt d'équilibre inscrit BP + BS 2025	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025
Volume	127 869 K€	11 870 K€	525 K€	0 K€	127 344 K€

Il n'y a pas de modification des éléments prévus au budget primitif 2025. Seul l'emprunt d'équilibre, à l'origine de **25,6 M€**, est entièrement annulé suite à la reprise des excédents.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme au 31/12/2024	Révision de l'exercice 2025	Montant réalisé au 31/12/2024	Montant annuel des crédits de paiements BP 2025	Variation des crédits de paiements BS 2025	Montant annuel des crédits de paiements total après BS 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Assainissement	ASSAINISSEMENT GESTION MDTURE 2020-26	247 794 K€		91 726 K€	25 503 K€	9 040 K€	34 543 K€	51%
	ASSAINISSEMENT PROJET MDTURE 2020-26	292 461 K€		72 164 K€	14 739 K€	24 K€	14 763 K€	30%
	SOUS-TOTAL	540 255 K€		163 890 K€	40 242 K€	9 064 K€	49 306 K€	39%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€		7 K€	3 K€		3 K€	66%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	85 K€	100 K€	11 K€	50 K€	55 K€	105 K€	63%
Parc	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	660 K€		298 K€	150 K€		150 K€	68%
		760 K€		316 K€	203 K€	55 K€	258 K€	76%
	TOTAL GENERAL	541 015 K€		164 206 K€	40 445 K€	9 119 K€	49 565 K€	40%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 est de **541 015 K€** avec un taux prévisionnel d'avancement de **40%** au 31 décembre 2025.

Au budget supplémentaire 2025, les principales variations concernent :

- ✓ **+ 9 040 K€** pour les travaux récurrents afférents à la compétence « assainissement » avec l'autorisation de programme « assainissement - gestion mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion incluent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées avec des travaux d'entretien et d'aménagement. Cette augmentation est principalement liée au réajustement à la hausse de **+ 4 537 K€** pour les travaux réseaux 2024-2026 zone nord ; dont 0,41 M€ pour Salon-de-Provence, 0,39 M€ pour Istres, 0,38 M€ pour Miramas, 0,36 M€ pour Port-Saint-Louis-du-Rhône et 0,31 M€ pour Bouc-Bel-air. Le reste de la dépense est réparti entre les autres communes de la Zone Nord (Alleins, Berre-l'Étang, Cabriès, Calas, Charleval, Eyguières, Fos-sur-Mer, Jouques, La Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-de-Provence, Le Puy-Sainte-Reparate, Mallemort, Meyrargues, Meyreuil, Pelissanne, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Rognac, Rognes, Rousset, Saint-Chamas, Sénas, Trets, Velaux).
- ✓ **+24 K€ pour les nouveaux projets** avec l'autorisation de programme « assainissement - projet mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la métropole. Les principales variations se déclinent comme suit :
 - **+ 2 244 K€** relatifs aux travaux de réhabilitation de l'Ovoïde : collecteur principal d'eaux usées des 6 communes de l'Etoile (La Destrousse, la Bouilladisse, Peypin, Cadolive, Saint Savournin et Belcodène) véhiculées vers Marseille par l'intermédiaire d'un collecteur sur le site des Escourtines, sur la commune de La Penne-sur-Huveaune ;
 - **- 1 897 K€** lié à un retard avec la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par la Société Publique Locale l'Eau des Collines pour les travaux de la nouvelle station d'épuration (STEP) de la commune de Cuges-les-Pins ;
 - **- 1 091 K€** lié au décalage sur 2026 des travaux relatifs au schéma directeur de l'assainissement ;
- ✓ **+ 55 K€** réajustés sur le programme numérique. Une révision de +100K€ a été sollicitée au cours du 2^{ème} trimestre 2025 sur cette autorisation de programme.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	BP 2025	BS 2025	Total après BS 2025	Evolution total après BS / BP 2025 en %
Recettes réelles	53,25	46,59	0,69	47,27	1,47%
Recettes de gestion courante	52,27	46,33	0,48	46,81	1,05%
013 - Atténuations de charges	0,06	0,06		0,06	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	46,28	45,98	-0,16	45,82	-0,35%
74 - Dotations et participations	5,52	0,05	0,43	0,48	960,74%
75 - Autres produits de gestion courante	0,40	0,25	0,21	0,46	85,69%
Autres recettes d'exploitation	0,97	0,26	0,20	0,46	77,66%
77 - Produits exceptionnels	0,82	0,26	0,11	0,37	
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,16		0,09	0,09	
Recettes d'ordre	10,90	10,90		10,90	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,90	10,90		10,90	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				0,00	
Total recettes d'exploitation	64,15	57,49	0,69	58,17	1,19%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	45,18		34,13	34,13	
Total recettes d'exploitation cumulées	109,33	57,49	34,82	92,31	60,56%

Le budget supplémentaire 2025 présente des recettes réelles ajustées légèrement à la hausse de **+1,47%** soit une augmentation globale de **0,69 M€**.

Les recettes de gestion courante connaissent un ajustement à la hausse de **1,05%** soit **+ 0,48 M€**.

- ✓ Le chapitre 70 est révisé à la baisse **-0,16 M€** dont 0,10M€ lié à des difficultés dans la gestion des dossiers et le recouvrement des participations pour assainissement collectif (PFAC). Le reste de la diminution concerne la révision de l'estimation de la Redevance pour modernisation des réseaux de collecte.
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) augmentent de **+961 %**, mais en montant absolu c'est +0,43 M€ dont 374 K€ de subventions d'exploitation titrées pour le contrat Métropolitain avec l'agence de l'eau pour le financement du suivi écologique des milieux marins et les différentes animations et communications sur la zone Nord. Le reste du chapitre concerne du reliquat d'engagement lié à la prime épuration 2024 ainsi qu'un réajustement lié à la loi Oudin- Santini destiné à financer des actions de solidarité.
- ✓ Le chapitre 75 (+0,21M€) concerne principalement la refacturation d'intérêts moratoire.

Les autres recettes de gestion courantes sont titrées avec une hausse de 0,20 M€. Il s'agit du réajustement à la hausse des pénalités dans le cadre des délégations de service public (chapitre 77), +0,11 M€ et d'une reprise de +0,09 M€ au titre des litiges (chapitre 78).

Le résultat reporté passe de **45,18 M€** en 2024 à **34,13 M€** en 2025, suite à l'affectation d'une partie du résultat antérieur à l'investissement.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	BP 2025	BS 2025	Total après BS 2025	Evolution total après BS / BP 2025 en %
Dépenses réelles	29,42	25,20	0,97	26,17	3,84%
Dépenses de gestion courante	19,06	18,93	-1,14	17,78	-6,04%
011 - Charges à caractère général	8,45	7,56	-0,22	7,34	-2,95%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9,56	10,43	-0,19	10,24	-1,87%
014 - Atténuations de produits	0,73	0,80	-0,80	0,00	-100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	0,32	0,13	0,07	0,20	56,87%
Autres dépenses d'exploitation	10,35	6,27	2,11	8,39	33,67%
66 - Charges financières	5,48	5,09		5,09	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	2,26	0,58	0,26	0,85	45,57%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	1,24	0,60	0,79	1,40	131,55%
022 - Dépenses imprévues	1,37		1,05	1,05	
Dépenses d'ordre	30,04	27,43	15,48	42,91	56,43%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,04	27,43	15,48	42,91	56,43%
Total dépenses d'exploitation hors virement	59,46	52,63	16,45	69,08	31,25%
023 - Virement à la section d'investissement	49,87	4,86	18,37	23,22	
Total dépenses d'exploitation	109,33	57,49	34,82	92,31	60,56%

Au budget supplémentaire 2025, les dépenses réelles du budget annexe « assainissement » sont réajustées légèrement à la hausse de **+3,84%** par rapport aux prévisions du BP passant de **25,20 M€** à **26,17 M€**.

Le besoin supplémentaire pour le total des dépenses d'exploitation s'élève à **+34,82 M€**. L'autofinancement hors dotation aux provisions est de **18,37 M€** que l'on retrouve en recette d'investissement au chapitre 021.

Les dépenses de gestion courante sont revues à la baisse de **-6%** pour atteindre **17,78 M€**.

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012) sont globalement révisées à la baisse (-2%) du fait du réajustement de la refacturation des frais de structure pour -0,42 M€. Par ailleurs, on note une diminution de -0,44 M€ suite au décalage en 2026 de l'attribution d'un marché dédié aux risques industriels. Cette baisse vient compenser les quelques augmentations de crédits dont 0,23 M€ en honoraires ou pour les 0,11 M€ d'études et contrôle des STEP.
- ✓ La baisse de -0,80 M€ au chapitre 014 concerne le décalage à 2026 du reversement de certaines redevances à l'agence de l'eau (redevance pour modernisation des réseaux de collecte).
- ✓ Le chapitre 65 est ajusté à la hausse de +0,07 M€ afin de couvrir le reversement de la prime épuration de Cuges et Auriol à la SPL l'eau des collines et à la commune de Jouques. Le reste du chapitre concerne les admissions en non-valeur (+0,08 M€) et les créances éteintes (-0,06 M€).

Les autres dépenses d'exploitation sont en hausse de **33,67%** par rapport aux prévisions du BP 2025, soit **+2,11M€**

- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont révisées à la hausse, il s'agit principalement d'une réduction de titres de recettes liée au solde de fin de contrat de la convention de délégation de service public d'Istres.
- ✓ Le chapitre 68 est ajusté à la hausse également avec la prise en compte d'une dépréciation d'actif circulant et une dotation aux provisions RH).
- ✓ L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1,05M€ sur la ligne de dépenses imprévues (chapitre 022) vient augmenter la capacité de flexibilité budgétaire en cours d'année de ce budget.

Les dépenses d'ordre relatives aux variations du patrimoine sont révisées à la hausse pour **+15,48 M€** dont 14,2 M€ affectés à la régularisation des travaux de l'ex-Territoire Istres Ouest Provence.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	BP 2025	BS 2025	Total après BS 2025	Evolution total après BS / BP 2025 en %
Dépenses réelles	75,26	52,32	11,79	64,11	22,54%
Dépenses d'équipement	60,19	40,45	9,12	49,56	22,54%
Total des opérations d'équipement	60,19	40,45	9,12	49,56	22,55%
Dépenses financières	15,07	11,87	2,67	14,54	22,51%
13 - Subventions d'investissement	0,38				
16 - Emprunts et dettes assimilées	12,40	11,87		11,87	
020 - Dépenses imprévues	2,29		2,67	2,67	
Dépenses d'ordre	31,66	10,90	3,10	14,00	28,44%
040 - Opérations de transfert entre sections	10,90	10,90		10,90	28,44%
041 - Opérations patrimoniales	20,76		3,10	3,10	
Total dépenses d'investissement	106,92	63,22	14,89	78,11	23,56%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	20,61		25,87	25,87	
Total dépenses d'investissement cumulées	127,53	63,22	40,76	103,98	64,48%

Le total des dépenses d'investissement cumulées augmente de **+40,76M€** en augmentation de **+64,5%** par rapport aux prévisions du budget primitif 2025.

Les opérations d'équipement affichent une hausse de **+9,12 M€** dont **+ 4,54 M€** pour les travaux réseaux 2024-2026 zone nord et **+2,24 M€** relatifs aux travaux de réhabilitation de l'Ovoïde : collecteur principal d'eaux usées des 6 communes de l'Etoile (La Destrousse, la Bouilladisse, Peypin, Cadolive, Saint Savournin et Belcodène) véhiculées vers Marseille par l'intermédiaire d'un collecteur sur le site des Escourtines, sur la commune de La Penne-sur-Huveaune.

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) affichent une hausse de **+3,10 M€** relative au suivi d'étude, insertion et avances sur commandes.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	BP 2025	BS 2025	Total après BS 2025	Evolution total après BS / BP 2025 en %
Recettes réelles	26,87	30,93	3,81	34,74	12,33%
Recettes d'équipement	6,25	30,93	-22,06	8,87	-71,32%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	6,25	5,29	3,58	8,87	67,67%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)		25,64	-25,64	0,00	-100,00%
Recettes financières	20,61	0,00	25,87	25,87	
1068 - Excédents d'exploitation capitalisés	20,61	0,00	25,87	25,87	
Recettes d'ordre	50,80	27,43	18,58	46,01	67,74%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,04	27,43	15,48	42,91	56,43%
041 - Opérations patrimoniales	20,76		3,10	3,10	
Total recettes d'investissement hors virement	77,67	58,36	22,39	80,75	38,37%
021 - Virement de la section d'exploitation	49,87	4,86	18,37	23,22	378,23%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"					
Total recettes d'investissement	127,54	63,22	40,76	103,98	64,48%

Les recettes réelles sont révisées à la hausse de **+3,8 M€**, soit une augmentation de **12 %** par rapport au budget primitif 2025.

Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont revues à la hausse de **+3,58 M€**, la moitié concerne des opérations de l'autorisation de programme de projet (+1,89M€) :

- ✓ +1,03 M€ provenant du Conseil Départemental 13, dans le cadre des JO 2024, pour la création de 20 postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium dans le périmètre de collecte du Réseau Unitaire Marseillais – NUTRIOX. Cette injection vise principalement à prévenir la formation de sulfure d'hydrogène, réduire les mauvaises odeurs et améliorer la qualité de l'eau traitée.
- ✓ -0,70 M€ correspondant au deuxième acompte pour les travaux de réhabilitation de l'Ovoïde par l'agence de l'eau.
- ✓ +0,55 M€ dans le cadre du schéma directeur métropolitain.

L'autre moitié des recettes concerne l'autorisation de programme de gestion pour 1,69M€, liée à de nombreux premiers acomptes versés par l'Agence de l'Eau dans le cadre du Contrat Métropolitain.

Le virement de **18,37 M€** de la section d'exploitation vers l'investissement permet d'équilibrer le budget supplémentaire en mobilisant les résultats reportés excédentaires de **34,13 M€** de la section exploitation et ainsi d'annuler l'emprunt d'équilibre de **25,64 M€** initialement prévu au budget primitif.